

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY
TENUE À LA SALLE CAJETAN-GAUTIER DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTMAGNY
LE MARDI 10 MAI 2011 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES
SUIVANTS :**

MADAME

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- ROBERT BEAUMONT, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- JEAN-PAUL DESCHÊNES, représentant de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2011-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 10 mai 2011 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 avril 2011
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Rapport financier au 31 décembre 2010
 - 5.2 Autorisation – Bureau municipal
 - 5.3 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.3.1 Échéancier de travail
 - 5.3.2 État des revenus et dépenses
 - 5.3.2.1 Travaux en extra
 - 5.3.2.2 Demande de paiement n° 6 – Lévis Construction
 - 5.3.2.3 Demande de paiement n° 4 – Construction Couture & Tanguay
 - 5.3.3 Dépôt des soumissions – Lot 3.10 - Cloisons, réception et

- meubles de salles de réunions
- 5.3.4 Les locataires
- 5.3.5 Échéancier des travaux résiduels
- 5.3.6 Règlement d'emprunt modifié - Suivi
- 5.4 Vidange des boues de fosses septiques
- 5.5 Chemin de fer Québec Central
- 5.6 Immigration
- 5.7 Gestion des matières résiduelles
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Grands Prix de la ruralité
 - 6.2 Comité de diversification
 - 6.2.1 Reddition de compte 2010
 - 6.2.2 Nomination - Président du comité
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.4 Secteurs déstructurés en zone agricole
 - 6.5 Modifications aux règlements d'urbanisme
 - 6.6 Règlements sur la protection et la mise en valeur des boisés privés
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Projet Accorderie
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril et mai 2011
 - 8.2 État des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2010
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA
 - 10.1 Demande de participation financière des municipalités
 - 10.2 Signalisation MTQ
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SESSION DU 12 AVRIL 2010

2011-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 avril 2011 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2010 par le vérificateur de la MRC de Montmagny;

2011-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2010 tel que déposé et présenté par le vérificateur M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 AUTORISATION – BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent s’inscrire à ClicSéQur à cause des changements apportés au Bureau municipal du MAMROT;

2011-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy Labrecque, directrice générale, à être la personne autorisée à signer, au nom de la MRC, les documents requis pour l’inscription à ClicSéQur et, généralement, à faire tout ce qu’elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le Ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l’inscription à ClicSéQur.

ADOPTÉ

5.3 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.3.1 ÉCHÉANCIER DE TRAVAIL

Lors de la dernière réunion de chantier, l’entrepreneur a avisé la MRC qu’il anticipait un retard de trois semaines (livraison des locaux de la CRÉ à la mi-juin environ).

5.3.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

5.3.2.1 Travaux en extra

Un tableau synthèse des extras est déposé aux membres du Conseil de la MRC en ce qui concerne le lot 3.5 « Aménagement intérieur » pour l’architecture et l’ingénierie.

5.3.2.2 Demande de paiement n° 6 – Lévis Construction

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à Lévis Construction, plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d’offres public pour le lot 3.4;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 6 au montant de 19 091,65 \$, taxes incluses;
- CONSIDÉRANT la recommandation de paiement des professionnels;

2011-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise, sur recommandation de ses professionnels au dossier, un paiement d’une somme de 11 736,83 \$, taxes incluses, relativement à la demande de paiement n° 6 à LÉVIS CONSTRUCTION inc., payable dans le cadre du contrat pour le lot 3.4 de l’Édifice Amable-Bélangier.

ADOPTÉ

5.3.2.3 Demande de paiement n° 4 – Couture & Tanguay

- CONSIDÉRANT le contrat accordé à COUTURE & TANGUAY inc., plus bas soumissionnaire conforme, après un appel d'offres public pour le lot 3.5;
- CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 4 au montant de 221 049,82\$, taxes incluses, et la recommandation des professionnels à ce sujet;

2011-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la demande de paiement n° 4 au montant de 221 049,82\$, taxes incluses, à COUTURE & TANGUAY inc., dans le cadre du contrat pour le lot 3.5 de l'Édifice Amable-Bélanger, et ce, tel que recommandé par nos professionnels au projet.

ADOPTÉ

5.3.3 DÉPÔT DES SOUMISSIONS – LOT 3.10 – CLOISONS, RÉCEPTION ET MEUBLES DE SALLES DE RÉUNION

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à des invitations à soumissionner auprès de trois fournisseurs pour le lot « 3.10 - Cloisons de bureau, réception et meubles de salles de réunion »;
- CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Bureautique Côte-Sud pour une somme de 87 079,32 \$, plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT que le prix soumis est plus élevé que les prévisions budgétaires et considérant également qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre suite aux trois invitations à soumissionner, la MRC peut donc négocier de gré à gré;

2011-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la soumission de Bureautique Côte-Sud, seul soumissionnaire conforme, pour une somme de 69 728 \$, plus les taxes, se détaillant comme suit :

| | |
|--|-----------|
| Fourniture et installation de cloisons | 36 317 \$ |
| Fourniture et installation de 16 tables dont 4 électrifiées et 4 quarts de ronds. Les modesties en mélamine. | 13 200 \$ |
| Fourniture et installation d'un poste de réception (retrait armoire) | 10 683 \$ |
| Fourniture et installation de 48 fauteuils | 9 528 \$ |

QUE les items « cloisons et poste de réception », pour un montant total de 47 000 \$, plus les taxes, qui seront fixes dans l'immeuble, soient financés à même le règlement d'emprunt pour le projet Édifice Amable-Bélanger pour une somme maximale de 45 000 \$, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt

n° 2011-70 par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour une somme additionnelle de 300 000 \$. Une somme de 3 048,68 \$ à même le surplus accumulé sera également affectée pour le financement de cette dépense en immobilisation.

QUE les items « Tables et fauteuils pour les salles de conférences du troisième étage », pour un montant total de 22 728 \$, plus les taxes, soient financés à même le fonds de roulement pour une période de dix années, et ce, conformément à l'article 1094 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉ

5.3.4 LES LOCATAIRES

Actuellement, au niveau contractuel et des exigences pour chacun, il nous reste la partie garage à entreprendre. Aussi, au niveau de la livraison, on doit revalider le calendrier avec l'entrepreneur pour aviser les locataires.

5.3.5 ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX RÉSIDENTIELS

La direction générale informe les membres du conseil que les prochains appels d'offres ou contrats à accorder (selon le montant), seront les suivants :

- Entretien ménager (le devis est prêt, mais il reste les dates à déterminer);
- Réseau de câblage (MRC, PARCS CANADA, CLD);
- Partie garage avec M. Allart (suivi du début des travaux);
- Aménagement de l'infrastructure du stationnement (travaux d'analyse préalables);
- Affichage intérieur et extérieur (en attente des esquisses du consultant).

5.3.6 RÈGLEMENT D'EMPRUNT MODIFIÉ – SUIVI

Les documents ont été transmis au ministre pour approbation.

5.2 VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT que l'entreprise CAMPOR offre d'utiliser la technologie JUGGLER (retour du liquide à la fosse) pour effectuer la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2011;
- CONSIDÉRANT que cette technologie s'utilise pour les fosses dites « traditionnelles » et que l'entreprise continuera à utiliser également la vidange complète pour les fosses autres que dites « traditionnelles »;
- CONSIDÉRANT que CAMPOR était le seul soumissionnaire ayant déposé une soumission lors de l'appel d'offres lancé par la MRC en 2008, ce qui fait en sorte que la MRC de Montmagny peut négocier avec l'entreprise;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise CAMPOR à utiliser la technologie JUGGLER, sans frais additionnel, lorsque cette technologie est appropriée selon le type de fosses à vidanger.

QUE la MRC de Montmagny demande à l'entreprise de collaborer à la sensibilisation des citoyens par le biais de feuillets à remettre aux citoyens lors de la vidange.

ADOPTÉ

5.5 CHEMIN DE FER QUÉBEC CENTRAL

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle siège sur le comité d'analyse de la CRÉ, tel que convenu avec le CLD.

5.6 IMMIGRATION

Le projet déposé par le CJE pour la région a été retenu et c'est donc une subvention au montant de 40 825 \$ qui sera alloué pour la réalisation de la campagne de sensibilisation.

5.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- CONSIDÉRANT que les municipalités de Notre-Dame du Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Paul-de-Montminy font parties du service de collecte des matières résiduelles recyclables et non recyclables de la MRC de Bellechasse ;
- CONSIDÉRANT que ces trois municipalités de la MRC de Montmagny paient déjà, dans leur quote-part de gestion des matières résiduelles à la MRC de Bellechasse, pour des services de collecte de meubles, électroménagers, matériel informatique, téléviseurs usagés;

2011-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise la MRC de Bellechasse qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Saint-Paul-de-Montminy bénéficient des services de Ressourcerie Bellechasse afin d'offrir aux citoyens de ces trois municipalités le service de collecte à domicile des meubles, électroménagers, matériel informatique, téléviseurs usagés, et ce, à compter de juin 2011.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ

- CONSIDÉRANT que les neuf MRC rurales de la région Chaudière-Appalaches ont uni leurs efforts pour mobiliser les bénévoles et les élus des communautés rurales lors de la Journée de la ruralité tenue le 12 novembre 2010;
- CONSIDÉRANT que cet événement important de mobilisation régionale sur la ruralité, qui s'est tenu sur le territoire de la MRC de Bellechasse, a attiré plus de 200 acteurs impliqués dans le développement rural;
- CONSIDÉRANT que le thème de la Journée de la ruralité en Chaudière-Appalaches « Ensemble pour le développement de nos communautés » a permis un échange significatif sur le partage des expériences et des savoirs issus du partenariat des communautés rurales de la Chaudière-Appalaches;

- CONSIDÉRANT que les agents de développement rural des neuf MRC de la Chaudière-Appalaches ont réalisé un guide du partenariat en développement rural à partir de cette journée;
- CONSIDÉRANT que les agents de développement rural de la Chaudière-Appalaches ont demandé à la MRC de Bellechasse de présenter la réalisation de cette action régionale dans la catégorie « Mobilisation » aux Grands Prix de la ruralité;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Bellechasse a accepté, au nom des neuf MRC de Chaudière-Appalaches, de présenter la « Journée de la Ruralité en Chaudière-Appalaches – Ensemble pour le développement de nos communautés » dans la catégorie « Mobilisation » des Grands Prix de la ruralité;

2011-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. ROSAIRE BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le dépôt de la candidature de la « Journée de la Ruralité en Chaudière-Appalaches » dans la catégorie « Mobilisation » aux Grands Prix de la ruralité telle que déposée par la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉ

6.2 COMITÉ DE DIVERSIFICATION

6.2.1 REDDITION DE COMPTE 2010

- CONSIDÉRANT que le contrat de diversification et de développement signé en mars 2010 entre le MAMROT et la MRC de Montmagny engage cette dernière à adopter et déposer annuellement au ministre une reddition de compte de l'année antérieure et un plan de diversification et de développement actualisé pour l'année à venir;
- CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2010 et le plan d'action 2011 ont été acceptés par le Comité de diversification à sa rencontre du 11 février 2011;
- CONSIDÉRANT que la reddition de compte pour l'année 2010 et le budget de diversification pour l'année 2011 ont été acceptés par le Comité de diversification à sa rencontre du 29 avril 2011;

2011-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
 APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte les documents suivants recommandés par le Comité de diversification de la MRC de Montmagny :

- Rapport d'activités au 31 décembre 2009 ;
- Plan de diversification et de développement 2011;
- Reddition de compte 2010 et budget 2011.

ADOPTÉ

6.2.2 NOMINATION – PRÉSIDENT DU COMITÉ

Conformément à la stratégie.

2011-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Pierre Thibaudeau soit nommé président du Comité de diversification de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

Le coordonnateur à l'aménagement dépose la liste des aides financières à réaliser tel que prévu au budget adopté.

2011-05-11A

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC verse, conformément aux budgets 2010 et 2011, les sommes inscrites au tableau ci-dessous afin de permettre la réalisation des projets régionaux.

| Organisme | Projet | Aide financière |
|---|---|--|
| Corporation de développement de la Rivière Daquam | Internationaux de traîneaux à chiens (2011) | 3 000 \$ |
| CLD de la MRC de Montmagny | Stratégie touristique (2010). Montant prévu au budget 2010 non encore versé | 5 000 \$ |
| Transport collectif de la MRC de Montmagny | Service de transport collectif (2011) | Avance de 20 000 \$ en attente du versement du MTQ de 100 000 \$ |
| TOTAL | | Budget 2011 : 3 000 \$ Avance : 20 000 \$ Budget 2010 : 5 000 \$ |

ADOPTÉ

Fête de la Pêche

Le MRNF informe la MRC et le Parc régional des Appalaches qu'ils profiteront d'une aide financière respective de 4 000 \$ et 3 000 \$ pour la réalisation de la Fête de la Pêche à Cap-Saint-Ignace, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et dans le Parc régional des Appalaches.

6.4 SECTEURS DÉSTRUCTURÉS EN ZONE AGRICOLE

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil que le MAMROT a émis un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales pour le règlement numéro 2011-69. Les motifs de cette non-conformité portent sur le non-respect de la politique sur le bruit routier.

Le coordonnateur à l'aménagement a obtenu plus de détails sur les motifs de la réponse du Ministre et c'est la proximité de l'Autoroute 20 de deux îlots déstructurés qui a provoqué l'avis de non-conformité.

Les deux îlots portent les numéros 13 et 33 et devraient être respectivement à plus de 230 mètres et 200 mètres de l'emprise de l'autoroute afin de respecter le niveau de tolérance acceptable au niveau du bruit pour des fins résidentielles.

Le coordonnateur à l'aménagement dépose un projet de règlement qui respecterait les orientations gouvernementales en matière de bruit routier, soit la seule objection émise par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le projet a pour but de remplacer le RCI numéro 2011-69 afin de distancer les îlots 13 et 33 respectivement de 230 mètres et 200 mètres de l'Autoroute 20.

Avis de motion

Je, Pierre Thibaudeau, maire de Saint-Fabien-de-Panet, donne par les présentes un avis de motion avec dispense de lecture puisqu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, à l'effet qu'un règlement de contrôle intérimaire sera adoptée lors d'une prochaine séance remplaçant le RCI numéro 2011-69 afin de prohiber la construction de résidences dans la zone agricole dynamique au sens de la LPTAQ, sauf dans les conditions énoncées à la page 8 de la décision 366 315 de la CPTAQ datée du 10 janvier 2011 et de respecter les orientations gouvernementales, notamment en matière de bruit routier.

6.5 MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aucune demande déposée.

6.6 RÈGLEMENTS SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS PRIVÉS

Tel que convenu, le coordonnateur à l'aménagement et l'inspecteur régional en foresterie ont rencontré le Conseil municipal de Sainte-Apolline-de-Patton. Une telle rencontre a également eu lieu à Saint-Fabien-de-Panet. Les présentations ont permis de préciser la portée de la réglementation qui est moindre que celle qui a été véhiculée dans certains milieux. Une autre rencontre est prévue à Sainte-Lucie-de-Beauregard et des conseillers municipaux d'autres municipalités peuvent se joindre à ceux de Sainte-Lucie-de-Beauregard pour obtenir de l'information sur le règlement. Il est à noter que des rencontres d'information seront également nécessaires après l'adoption du règlement

Considérant qu'il s'agit d'un règlement de contrôle intérimaire, des ajustements pourraient être faits après une période d'un an d'application et d'information.

Le règlement visant la protection et la mise en valeur des boisés privés a été adopté unanimement dans la MRC de Bellechasse. Cette même version sera présentée dans la MRC des Etchemins pour adoption en juin. La MRC de L'Islet, qui avait adopté un règlement plus sévère, ajustera son règlement à celui adopté dans les trois autres MRC.

Le coordonnateur rappelle que ce règlement harmonisé a été modifié à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'il soit acceptable par les partenaires forestiers qui exploitent la forêt. Il faut rappeler aussi que l'adoption d'un règlement sur les coupes forestières risque, à court terme, de devenir une exigence du gouvernement du Québec pour attribuer des subventions à l'aménagement forestier (entre 3 et 4 millions de dollars par année dans les quatre MRC et la Ville de Lévis et entre 700 000 \$ et 900 000 \$ par année sur le territoire de la MRC de Montmagny).

Le coordonnateur à l'aménagement réitère la disponibilité de l'inspecteur en foresterie afin de donner de l'information personnalisée aux citoyens désireux d'obtenir de l'information sur le règlement. Le coordonnateur à l'aménagement invite les municipalités à mettre en contact les citoyens et

conseillers municipaux avec l'inspecteur pour obtenir toute information sur le sujet.

Même après l'adoption du RCI, l'inspecteur en foresterie demeurera disponible pour informer les citoyens sur le règlement. Le but de ces discussions ne sera pas de décider s'il doit y avoir un règlement ou pas, mais plutôt d'informer les citoyens sur la réelle portée du RCI.

7. CORRESPONDANCE

7.1 PROJET ACCORDERIE

Le document d'information sur ce projet d'échanges de biens et de services est déposé aux membres du conseil.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL ET MAI 2011

2011-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

| No. | Montant | Fournisseur |
|------------|----------------|--|
| C1100241 | 2 373.51 | Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Montmagny |
| C1100242 | 492 076.23 | Construction Couture & Tanguay |
| I1100243 | 8 396.04 | Ministre du Revenu du Québec |
| C1100244 | 631.96 | Commission scolaire de la Côte-du-Sud |
| C1100245 | 1 327.66 | Bureautique Côte-Sud enr. |
| C1100246 | 75.56 | Montmagny Air Service inc. |
| C1100247 | 878.38 | Municipalité de St-Just-de-Bretenières |
| C1100248 | 1 122.52 | Municipalité de St-Paul-de-Montminy |
| C1100249 | 991.15 | Impression Rive-Sud |
| C1100250 | 9 490.85 | Servitech inc. |
| C1100251 | 24.00 | Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny |
| C1100252 | 133.05 | Jean Carbonneau, cabinet d'huissiers |
| C1100253 | 569.63 | Campor environnement |
| C1100254 | 59.24 | Québec linge, service d'uniformes |
| C1100255 | 10 650.06 | Les Concassés du Cap inc. |
| C1100256 | 2 278.50 | Profil PME |
| I1100257 | 526.45 | Revenu Canada |
| I1100258 | 6 085.13 | Revenu Canada |
| I1100259 | 651.29 | Revenu Canada |
| I1100260 | 6 085.13 | Revenu Canada |
| I1100261 | 7 681.64 | Ministre du Revenu du Québec |
| I1100262 | 356.47 | Télus Mobilité |
| I1100263 | 955.15 | Comm. adm. de régime de retraite |
| I1100264 | 1 500.06 | Ville de Montmagny |
| I1100265 | 102.74 | Télus Québec |
| I1100266 | 2 328.59 | Hydro Québec |
| I1100267 | 271.75 | Hydro Québec |
| I1100268 | 360.73 | Télus Québec |
| I1100269 | 382.24 | Visa |
| I1100270 | 367.77 | Télus Québec |
| I1100271 | 102.66 | Télus Québec |
| I1100272 | 2 178.57 | Hydro Québec |
| C1100273 | 140.50 | Giroux, Gilles |
| C1100274 | 150.00 | Fonds de l'information foncière |
| C1100275 | 3 352.18 | Commission scolaire de la Côte-du-Sud |
| C1100276 | 250.64 | Fédération québécoise des municipalités |
| C1100277 | 34.18 | Corporation informatique Bellechasse |
| C1100278 | 476.32 | Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud |
| C1100279 | 1 767.17 | Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard |
| C1100280 | 30.00 | Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny |
| C1100281 | 415.00 | Association des directeurs généraux des MRC |

| | | |
|--------------|----------------------|---|
| C1100282 | 91.49 | Labrador Laurentienne inc. |
| C1100283 | 717.72 | Ordre des évaluateurs agréés du Québec |
| C1100284 | 3 532.82 | IDC Informatique |
| C1100285 | 68.34 | Michel Proulx Meubles |
| C1100286 | 111.17 | Jean Carbonneau, cabinet d'huissiers |
| C1100287 | 3 893.88 | Richard, Éric |
| C1100288 | 776.16 | Caron, Clément |
| C1100289 | 118.48 | Québec linge, service d'uniformes |
| C1100290 | 1 291.12 | Alphonse Lamonde inc. |
| C1100291 | 310.00 | Pyro Sécur |
| I1100292 | 379.31 | Commission de la santé et de la sécurité au travail |
| I1100293 | 572.81 | Revenu Canada |
| I1100294 | 6 085.13 | Revenu Canada |
| I1100295 | 8 015.21 | Ministre du Revenu du Québec |
| C1100296 | 20 594.00 | Transport collectif de la MRC de Montmagny |
| TOTAL | 614 188.34 \$ | |

QUE la liste des comptes à payer de février et mars 2011 soit acceptée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 614 188.34 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 3 MAI 2011

Un état des revenus et dépenses en date du 3 juin 2011 a été remis aux membres du conseil.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS

Échanges et discussions des maires relativement aux demandes de contributions des municipalités locales pour certains projets dans leur communauté auprès des autres municipalités du territoire.

10.2 SIGNALISATION MTQ

Le ministère des Transports a fait une présentation de la signalisation proposée le long de l'Autoroute 20 et des routes numérotées. Le ministère s'est donné un cadre plus rigoureux d'affichage concernant la signalisation directionnelle. Il demande à la MRC de lui faire part de ses commentaires sur la proposition déposée. Il est donc convenu que le coordonnateur à l'aménagement dépose un plan de signalisation lors de la prochaine rencontre et que les municipalités le désirant transmettent leurs commentaires d'ici la prochaine session de juin.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2011-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ROBERT BEAUMONT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h50.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.